



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE No 15/2009

le 4 novembre 2009

Concerne :

Travaux complémentaires à la salle des Remparts

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En novembre 2007, après 18 mois de travaux, la Salle des Remparts a été remise à disposition du public.

A l'usage, un certain nombre de défauts de jeunesse et quelques manques dans le projet initial ont été constatés. Il s'agit, entre autres, de l'installation d'un système de projection tv-vidéo, de l'achat de consoles lumières et son complémentaires, de l'acquisition d'un piano droit, d'un complément de tables pour la loge et la buvette, de la pose de garde-corps au parapet de la galerie, de l'achat de matériel et équipements divers d'exploitation pour la location et la conciergerie.

A ce jour, l'ensemble des travaux réalisés donne pleinement satisfaction. Nous constatons toutefois un problème de température ambiante lors de l'utilisation de la salle durant la belle saison. En tenant compte du fait que plusieurs centaines de personnes peuvent se rassembler en ces lieux, il convient d'améliorer ces conditions.

Le projet et donc la réalisation des travaux n'avaient pas prévu de climatisation, partant du principe que, pendant les mois de juillet et août, la salle n'était que très peu louée; mais à l'usage on doit constater que le problème ne survient pas durant les seules journées de grosses chaleurs.



A ce jour, la situation financière des travaux se présente comme suit :

| | |
|--|--|
| Montant au préavis municipal n° 32/2005 | 7'500'000.-- (sans les intérêts intercalaires) |
| <u>Montant au préavis complémentaire au préavis n° 32/2005</u> | <u>170'000.-- (mobilier)</u> |
| Total | 7'670'000.-- |

| | |
|----------------------------------|---------------------|
| <u>Montant dépensé à ce jour</u> | <u>6'650'000.--</u> |
|----------------------------------|---------------------|

| | |
|---------------------|---------------------|
| Solde à disposition | <u>1'020'000.--</u> |
|---------------------|---------------------|

Au vu du solde à disposition, la Municipalité a jugé nécessaire, dans le cadre de ses compétences, de reconsidérer la problématique de la climatisation de la salle et de la buvette. Elle a donc sollicité le bureau technique spécialisé qui a déjà oeuvré lors des travaux de chauffage et de ventilation pour une demande de coûts en vue de l'étude de l'installation d'une climatisation. Le montant de celle-ci est de quelque Fr. 55'000.--. L'étude définira le coût de réalisation. Nous pouvons toutefois estimer entre Fr. 200'000.-- et 300'000.-- le coût des travaux supplémentaires, dont le montant entrera dans l'enveloppe financière du préavis.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

 

Nicole Rimella

Pierre-A. Dupertuis



Adopté par la Municipalité le 12 octobre 2009

